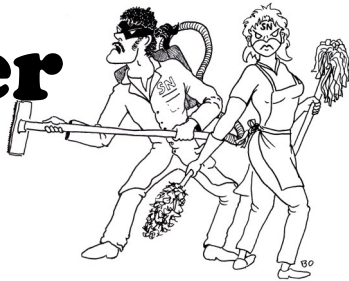


Les Super Nettoyeurs



Petite feuille syndicale d'Unia Genève:
informations et brèves pour le personnel du nettoyage

N°:1 - novembre 2015
Tirage: 1500 ex.
En français, portugais et espagnol



Le Syndicat.

Edito

Pourquoi une feuille syndicale d'infos et de brèves?

Pas assez de travailleurs connaissent leurs droits dans le secteur du nettoyage. Que ce soit à cause de la langue ou de sa complexité, la Convention collective de travail pour le secteur du nettoyage* reste difficile d'accès. Des patrons malhonnêtes profitent de ce manque d'information pour vous classer dans la mauvaise catégorie salariale, pour ignorer la majoration du travail de nuit, des dimanches ou des jours fériés, ou encore pour ne pas vous payer les indemnités repas ou le temps de déplacement auquel vous avez droit. Ils s'en mettent plein les poches sur votre dos ! C'est pourquoi « Les Super Nettoyeurs » débarquent aujourd'hui pour vous renseigner, numéro après numéro, sur vos conditions de travail et pour vous tenir informés des manœuvres de ces patrons magouilleurs.

*Convention collective de travail pour le secteur du nettoyage pour la Suisse romande (CCT): contrat collectif de travail négocié entre les syndicats et les associations patronales qui définit vos conditions de travail.



Le casse-tête des catégories salariales:

Vu la complexité du système salarial établi par la CCT du nettoyage, le premier numéro de « Les Super Nettoyeurs » sera entièrement consacré à cette question. Ainsi, on ne pourra plus vous tromper sur votre catégorie salariale !

La CCT du secteur du nettoyage fait une première distinction en fonction des travaux effectués entre le personnel qui exécute du nettoyage spécifique et de chantier et celui qui s'occupe du nettoyage d'entretien. Ensuite, d'autres distinctions sont faites selon le nombre d'heures de travail effectuées, le diplôme professionnel obtenu et le nombre d'années d'expériences.

Nettoyage spécifique et de chantier (catégorie N et CE):

Le nettoyage spécifique et de chantier comprend, comme son nom l'indique, d'une part toutes les tâches considérées comme spécifiques*, et d'autre part les travaux d'entretien de chantier et les opérations de nettoyage de fin de chantiers et d'après incendies.

*Tâches spécifiques: traitement de sols (décapage-imprégnation, cristallisation, récurage à la monobrosse, shampooing moquette), lavage de vitrages en façade, de façades, plafonds et parois, désinfection de locaux, travaux de conciergerie avec gestion technique et administrative, nettoyage de toilettes dans le domaine public. (Pour plus de précisions, voir Annexe 5 de la CCT)



Nettoyage d'entretien (catégorie E):

Le nettoyage d'entretien est, pour sa part, le nettoyage effectué de manière régulière pour entretenir la propreté de locaux nécessitant des prestations « simples et répétitives ».

*Tâches: nettoyage courant, vidange de poubelles, dépoussiérage, aspiration, essuyage, détachage, balayage, entretien de sanitaires, lavages de vitres. (Pour plus de précisions, voir Annexe 5 de la CCT)

Catégories salariales:

Cat.	Nettoyage spécifique et de chantier	2014	2015	2016	2017
CE	Chef d'équipe	28.00.-	28.20.-	28.55.-	28.90.-
N10	Agent Exploitation (AE) avec CFC depuis min. 2 ans	26.90.-	27.10.-	27.45.-	27.80.-
N11	AE avec CFC depuis moins de 2 ans	25.40.-	25.75.-	26.10.-	26.40.-
N20	Agent Propreté (AP) avec CFC depuis min. 2 ans	26.90.-	26.90.-	26.90.-	27.20.-
N21	AP avec CFC depuis moins de 2 ans	24.85.-	25.20.-	25.50.-	25.85.-
N30	AE + AP avec attestation formation professionnelle	23.55.-	23.85.-	24.15.-	24.45.-
N40	AE + AP s/qualification depuis 4 ans dans la branche	22.70.-	23.00.-	23.30.-	23.60.-
N41	AE + AP s/qualification depuis min. 2 ans d'expérience	21.70.-	21.70.-	21.70.-	21.70.-
N42	AE + AP s/qualification depuis moins de 2 ans dans la branche	21.70.-	21.70.-	21.70.-	21.70.-
	Nettoyage d'entretien				
EO	Plus de 18h / semaine	19.50.-	19.60.-	19.70.-	19.85.-
E1	Avec des tâches spécialisés et moins de 18h / semaine	18.60.-	19.00.-	19.40.-	19.85.-
E2	Diplôme de formation professionnelle et moins de 18h / semaine	19.80.-	19.80.-	19.80.-	19.80.-
E3	Moins de 18h / semaine	18.40.-	18.60.-	18.80.-	19.00.-
Supervision: supplément en fonction du nombre de personnes supervisées		De 3 à 5 employés: 1.- De 6 à 9 employés: 2.- Dès 10 employés: 3.-			

Questions-réponses :

Quelle est la différence entre un Agent d'exploitation et un Agent de propreté?

L'Agent d'exploitation s'occupe des travaux de nettoyage et de contrôle de bâtiments, assurant la maintenance des installations techniques, des aménagements extérieurs et des infrastructures, alors que l'Agent de propreté n'effectue que des travaux de nettoyage.

Comment est-ce qu'on accède à la catégorie E1 ?

La catégorie E1 s'applique au personnel qui ne dépasse pas 18 heures par semaine et qui effectue durant au moins 30% de son temps de travail des tâches spécialisées*.

*Tâches spécialisées: lustrage ou spray à la monobrosse, balayage avec une balayeuse à conducteur accompagnant, lavage avec un canon à mousse, entretien en salle blanche ou locaux de soins, nettoyage de cuisines industrielles.

Quelle est la différence entre un chef d'équipe (CE) et une personne ayant la fonction de supervision?

Un chef d'équipe supervise des employés de catégorie N, alors que celui qui a une fonction de supervision assure l'encadrement d'une équipe d'employés de catégorie E. Dans ce cas, c'est le temps passé en présence du personnel à superviser qui donne le droit à un supplément de salaire à l'heure.

Qu'est-ce qui se passe si un employé de catégorie E doit occasionnellement ou régulièrement effectuer des travaux de nettoyage spécifique et de chantier?

Si c'est occasionnel, c'est-à-dire moins de 30% du temps de travail, les heures consacrées à du nettoyage spécifique et de chantier doivent être payées selon la catégorie N. Si cela représente plus de 30% du temps de travail, toutes les heures de travail doivent être rémunérées selon la catégorie N.



Si vous avez encore des doutes par rapport à votre catégorie salariale ou si vous pensez que votre patron ne respecte pas vos conditions de travail, contactez votre syndicat Unia !

Nos rendez-vous :

Prochains Comités nettoyage d'Unia :

Samedi 7 novembre - 18h

Samedi 5 décembre - 18h

au syndicat Unia, Chemin Surinam 5, 1203 Genève

Contact : Camila Aros 022 949 12 29

Nos permanences :

Du lundi au vendredi
de 16h00 à 18h00

Unia Genève
Chemin de Surinam 5
1203 Geneve
+41 848 949 120
geneve@unia.ch